

**Mairie d'USSAC**



**Compte rendu de la séance du conseil municipal  
du 30 mars 2017**

Affiché le 07 avril 2017, en application de l'article  
L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Téléphone : 05.55.88.17.08  
Télécopie : 05.55.88.36.50

**Le texte intégral des délibérations est consultable dans le hall de la mairie**

**Vote des comptes administratif et de gestion 2016**

---

Les comptes administratif (23 voix pour et 02 abstentions) et de gestion (unanimité) de l'année 2016 sont adoptés.

Les résultats s'élèvent à :

- 1 913 941,03 € (excédent) en fonctionnement
- 563 471,70 € (déficit) en investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (incluant les restes à réaliser) pour 1 233 275,00 €. Le solde, soit 680 666,03 € sera reporté en fonctionnement au budget primitif 2017.

**Débat d'orientation budgétaire**

---

Exercice obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire ne présente aucun caractère décisionnel. Il offre l'occasion d'engager une discussion sur les orientations générales du budget. Les prévisions du projet de budget 2017 s'équilibrent en fonctionnement à 3 606 242 € et 3 330 978 € en investissement. Le Conseil Municipal prend acte de la tenue de ce débat (26 voix pour et 02 abstention).

**Participation aux dépenses de la F.D.E.E.C.**

---

En application de l'article L. 5212.20 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que la mise en recouvrement de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, soit 9 457,00 €, sera opérée par les services fiscaux.

**Aménagement des ruelles de Saint-Antoine-les-Plantades**

---

La commune souhaite poursuivre l'aménagement du village de Saint-Antoine-les-Plantades, engagé suite à la réalisation du contournement Nord de Brive. L'objectif du programme 2017 est d'engager des travaux dans les ruelles des Primevères et des Lilas, dans la continuité de ceux menés en 2016. Pour financer ce projet, dont le coût prévisionnel s'élève à 83 726,78 € HT, un dossier de demande de subvention sera présenté au Département, dans l'objectif d'obtenir une aide financière d'un montant de 32 000 €. Adopté à l'unanimité

## **Financements des travaux d'investissement inscrits au budget 2017**

---

Pour compléter le financement des projets d'investissement à inscrire au budget primitif 2017, des demandes de subventions seront formulées auprès des sénateurs Claude NOUGEIN et Daniel CHASSEING, au titre de la réserve parlementaire, pour l'achat d'un columbarium destiné à équiper le cimetière de Lintillac (adoptée à l'unanimité) ainsi que pour les travaux de rénovation du parquet de la salle polyvalente (adoptée à la majorité).

## **Actualisation du montant des indemnités des élus**

---

Les indemnités maximales attribuées aux élus sont fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 modifie cet indice sommital. Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'actualisation des indemnités consécutive à ce changement d'indice.

## **Frais de scolarisation**

---

Au titre de l'année scolaire 2015/2016, la commune d'Ussac versera à la commune de Brive-la-Gaillarde la somme de 13 021,17 €, pour la participation aux frais de scolarisation de 19 élèves dont les familles sont domiciliées à Ussac. Adoptée à l'unanimité

Le Maire,

Gilbert ROUHAUD